

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 03 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 076-257604512-20260303-D2026_19-DE

N° ordre de passage : 19
N° annuel : D2026-19

Mise en ligne le 10/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 25
votants : 26

Date de convocation :

25/02/2026

Présents : M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Philippe LENDORMY, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, Mme Karine BASTISTELLA, M. Frédéric LEJEUNE, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Jean François ALIGNY, M. Noël GODEFROY, M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean-Christophe DALLE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE, M. Cyril TROHAY, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Denis GUEDIN, M. Philippe LEFEBVRE, M. Olivier MATEUF, Mme ROUSSEL Mathilde.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-19 : CONTRAT TERRITOIRE EAU ET CLIMAT AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Le Président expose :

Le 12^{ème} programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité de l'agence de l'eau Seine Normandie, qui engage la période 2025-2030, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme 2025-2030 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire avec comme objectifs de traiter des thématiques prioritaires par rapport à l'atteinte du bon état en mobilisant les maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Les différents partenaires qui seront associés à l'élaboration du contrat territorial Durdent Dun Veules porté par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre sont présenté ci-dessous :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- La Fédération des chasseurs de Seine Maritime,
- Le Syndicat mixte du littoral de la Seine Maritime,
- Le Syndicat mixte du Bassin Versant de la Durdent,
- La communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Vu le Schéma Directeur de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie 2022 2027,

Vu le 12 -ème programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité de l'agence de l'eau Seine Normandie (2025, 2030),

Vu les statuts du SMBV Dun Veules,

Considérant que le SMBV s'inscrit dans une démarche de préservation et de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques qui concourent à l'adaptation au changement climatique,

Considérant que pour pouvoir prétendre à des financements concernant la protection des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement, les coordinateurs du contrat territorial Durdent Dun Veules doivent délibérer favorablement à ce contrat.

Différents enjeux ont été fixés afin de tendre vers une meilleure résilience face au réchauffement climatique et l'amélioration de la biodiversité sur le territoire du SMBV :

- 1) Pour la protection des milieux aquatiques, humides et de la biodiversité,
- 2) Pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement,
- 3) Pour l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire eau et climat Durdent Dun Veules regroupant un certain nombre d'actions liés aux enjeux précités, s'inscrit dans les programmations rivière et bassins versants du SMBV.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'approuver les modalités du Contrat de Territoire Durdent Dun Veules et l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 12ème programme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la passation de ce contrat territorial.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

Établi pour 2026 à 2030 avec l'agence de
ID : 076-257604512-20260303-D2026_19-DE

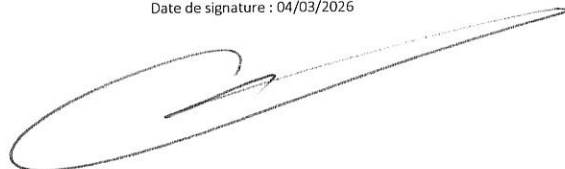
Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 04/03/2026



M. Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 04/03/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr